

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 MARS 2006**

Etaient présents : P.BOREL J.L THOMAS C.LEGENDRE G.RIPEAUX A.BREUER D.LEBRETON F.NORMAND  
M.RINGUENET-PECATE C.PICHEREAU

Absents excusés : R.LELIEVRE qui a donné pouvoir à A.BREUER, H.DAVY qui a donné pouvoir à M.le Maire, S.TRETON.  
T.GUILLOUARD, L.BELLIOT

### 1- Fixation des taux des 3 taxes

Les taux pratiqués en 2005 restent inchangés :

<u>Nature taxe</u>	<u>Bases d'imposition</u> 2006	<u>Taux</u> 2006	<u>Produit fiscal</u> attendu
<b>Habitation</b>	<b>368 700</b>	<b>12.18</b>	<b>44.908</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>280 200</b>	<b>21.22</b>	<b>59.458</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>147 800</b>	<b>39.30</b>	<b>58.085</b>
			<b>162.451</b>

### 2- Emprunts à contracter pour les travaux d'investissements de la commune et du service des eaux

<b>Prêt 115.000 € Commune</b>	<b>Taux CRCA</b>	<b>Montant</b>
		<b>Annuité</b>
<b>15 ans échéance trimestrielle</b>	<b>3.52%</b>	<b>9.900,88</b>
<b>Prêt 65.000 € Eaux</b>	<b>Taux CCM</b>	<b>Montant</b>
		<b>annuité</b>
<b>25 ans échéance trimestrielle</b>	<b>4.04%</b>	<b>4.142,40</b>

Nature	Dépenses	Nature	Recettes
Remboursement capital emprunts	74.500,00	Excédent reporté	63.667,18
Achat maison 3 1 rue Libération	40.200,00	Rslt fonctionnement 2005	78.584,41
Extension Cimetière	160.000,00	Cautions logements	1.772,37
Mise en priorité de voies départementales	2.500,00	Vente 2 pavillons et Autres terrains	102009,04
Travaux éco énergie	12.000,00	Subv. éco énergie	3.000,00
Poteau incendie	10.000,00	Subv. cg incendie	2.000,00
Effacement réseaux et Eclairage public	89.785,00	Fad cg	6.000,00
Aménagement carrefour dans agglomération	42.000,00	Fonds parlementaires	40.000,00
Caution logements	500,00	Fctva	16.000,00
Achat photocopieur école et Ordinateur bibliothèque	3.124,00	Subvention région livres Et ordinateurs	2.400,00
Mise conformité installât <sup>0</sup> électrique cloches églises	4.350,00	Subv. CCA éclairage public	10.000,00
Achat encyclopédies Bibliothèque	3.000,00	Emprunt	115.000,00
		Virement sect <sup>o</sup> Fonctionnement	1.526,00
<b>Total dépenses</b>	<b>441.959,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>441.959,00</b>

### 3- Vote des budgets primitifs

a) **commune** : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 441.959 € et à la somme de 512.775 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

b) **Service d'assainissement** : il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 80.482,59 € et à la somme de 18.357,36 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

c) **Service des eaux** : il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 61.388 € et à la somme de 64.656,25 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

d) **Centre Communal d'Action Sociale** : il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 6.710 € - pas de section d'investissement.

Modification d'une délibération d'affectation du résultat au Service d'Assainissement : la délibération du 9 mars 2006 est modifiée en ce sens que l'excédent total (10.570,60€) est affecté en totalité en report à la section de fonctionnement - le virement initialement prévu de 5.300,00€ en section d'investissement est donc supprimé

- Etude d'un schéma de zonage d'assainissement : La maîtrise d'oeuvre est confiée à la DDE pour un coût estimé à 1.097,03 € ttc,  
Amortissement d'une subvention au service des eaux : la durée d'amortissement d'une subvention de 2.423€ est fixée à 5 ans

### 4- Etude des devis reçus pour les travaux de chauffage dans les bâtiments communaux

Après étude des devis, il a été décidé de retenir pour les travaux à la mairie (achat d'une chaudière ventouse à condensation et avec régulation) l'entreprise SARL PCE H ARE AU de Lignièrès-Orgères, pour un coût de 5.378,77 € TTC, et pour les travaux à réaliser à l'école (installation d'une régulation sur la chaudière existante, l'achat de 5 convecteurs radiants dans le préfabriqué et le tubage de la cheminée) l'entreprise CHAUVIN HUBERT de St Samson pour un coût de 5.274,16 € TTC.

### 5- Vente éventuelle d'un terrain à la Plingère

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de vendre au plus offrant la parcelle cadastrée section I n°14 d'une contenance de 44 ares 43 centiares à la Rossignolière sur la base minimum de 1800 € l'hectare. Les personnes intéressées ont jusqu'au 28 avril 2006 pour déposer leur offre en mairie.

### 6- Prise en charge éventuelle d'une extension de réseau au village de St Morice

Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à la demande de prise en charge financière du coût d'extension du réseau électrique pour M. Robert WILSON qui vient d'acquérir un bâtiment au village de ST Morice. Coût estimé à 4.400 € pour une distance d'environ 80 m.

Fait à Lignièrès-Orgères, le 31 mars 2006

Le Maire,



**BOREL**